

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 10 décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

1) Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2010

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le compte-rendu du 22 octobre 2010. Aucune remarque n'étant effectuée, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Information sur les décisions du Maire

2010-14 - Une maison d'habitation sise 2bis rue de Saint Etienne, Giroudet, à Ecroshes (28320) cadastrée, section ZM 68 pour une contenance globale de 1091 m².

2010-15 - Une maison d'habitation sise 23 rue de la Harpe à Ecroshes (28320) cadastrée, section C 1127 pour une contenance globale de 1609 m².

2010-16 - Une maison d'habitation sise 3 rue de la Mairie à Ecroshes (28320) cadastrée, C226-227 pour une contenance globale de 770 m².

2010-17 - Une maison d'habitation sise 11 rue des Yvelines à Ecroshes (28320) cadastrée, C72 et 1126 pour une contenance globale de 1277 m².

OBJET : FDAIC 2011 (2010-12-01)

Mme le Maire informe le conseil que les travaux de construction du restaurant scolaire n'étant pas encore commencés alors que la subvention du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement des Communes a été accordé sur l'exercice 2007 et reporté 2 fois sur les exercices 2008 et 2009.

La dérogation nous accordait une réalisation jusqu'à fin 2009.

L'acompte de 50 %, sur la subvention de 90 000 €, a été versé en juillet 2009. Les travaux n'étant pas réalisés, le Conseil Général annule notre subvention et nous devons rembourser l'acompte.

Les travaux doivent être exécutés en 2011 et nous devons solliciter une nouvelle subvention sur le FDAIC. Malheureusement les conditions ont changées et la subvention maximum n'est plus que de 75 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve

la construction d'un restaurant scolaire 80 couverts

pour un montant de **294 889 € H.T.** soit **352 687 € TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aide aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette acquisition s'établit comme suit :

Subvention Département FDAIC :	75 000 €
Subvention DGE :	79 047 €
autofinancement	198 640 €
TOTAL TTC	352 687 €

Autorise le Maire à solliciter le Fonds Départemental d'Aide aux Communes pour l'année 2011.

OBJET : Construction restaurant scolaire (2010-12-02)

Demande de subvention sur enveloppe parlementaire

Mme le Maire informe le conseil que les travaux de construction du restaurant scolaire vont débuter courant du 1^{er} trimestre 2011.

Les critères d'attributions du FDAIC ont été modifiés et la commune ne peut plus bénéficier que de 75 000 € maximum.

Afin de minimiser la perte, Mme le Maire propose de solliciter une aide sur l'enveloppe parlementaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à solliciter une aide sur l'enveloppe parlementaire pour l'année 2011.

OBJET : Accueil de loisirs – compétence communautaire (2010-12-03)

Mme le Maire informe le conseil que la communauté de communes du Val de Voise, a pris la compétence du projet accueil de loisirs multi-sites à la majorité par 21 voix pour et 11 abstentions.

Cet accueil de loisirs sera assuré sur chaque commune membre possédant les structures adéquates.

Pour la commune d'Ecrosnes, l'accueil sera assuré dans le bâtiment de l'ancienne école sur une surface d'environ 100 m². Afin de le mettre aux normes, des sanitaires ont été créés, le réseau électrique et les peintures rénovés.

Le bâtiment est aux normes pour l'accueil d'enfants à accessibilité réduite.

Les coûts de fonctionnement seront à la charge totale de la communauté de communes. Le budget prévisionnel nécessaire pour une estimation de 252 enfants sur l'ensemble du territoire s'élève à 600 000 €. Les recettes prévisionnelles sont de 200 000 € de subvention CAF et 200 000 € de participation des familles.

Afin que cette compétence intitulée : "construction, aménagement, gestion et animation des accueils de loisirs" puisse être définitivement validée, chaque commune membre doit se prononcer sur cette compétence.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la compétence extra scolaire (accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires) à compter du 1^{er} janvier 2011 selon la formulation suivante : "construction, aménagement, gestion et animation des accueils de loisirs".

OBJET : Tarifs cimetières et columbarium (2010-12-04)

Mme le Maire propose de revoir les tarifs du cimetière et de fixer ceux du columbarium à compter de l'année 2011.

Pour les concessions, le tarif pour 15 ans est fixé à 100 € à 14 voix pour et une voix pour 200€, pour 30 ans à 200 € à 14 voix pour et une pour 300 €, pour 50 ans à 400 € à 9 voix pour, 3 pour 350 € et 3 pour 320 €.

Mme le Maire propose de supprimer les concessions perpétuelles, suite au vote, 9 voix sont pour et 6 sont contre. Les concessions perpétuelles sont donc supprimées.

En ce qui concerne les superpositions, Mme le Maire rappelle qu'une superposition n'allonge pas la durée de la concession. Le conseil vote à l'unanimité les tarifs suivants pour les superpositions : 50 € pour 15 ans, 100 € pour 30 ans, 200 € pour 50 ans et 400 € pour une perpétuelle. Le dépôt d'une urne dans une concession est gratuit.

Pour les cavurnes, il est proposé au conseil d'appliquer les mêmes tarifs que pour une concession. La proposition est acceptée à 7 voix pour, 6 voix propose d'appliquer la moitié du prix d'une concession et 2 voix d'appliquer 75 % du prix d'une concession.

Enfin pour le columbarium il est précisé que chaque case peut accueillir 2 urnes funéraires et qu'une case correspond à une concession. Le conseil décide à l'unanimité de fixer un tarif unique pour le columbarium de 500 € pour 30 ans et que la case sera vendue pour 2 urnes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, fixe les tarifs ci-dessous.

Cimetières-Concessions nouvelles				
Période	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Tarif forfaitaire	100 €	200 €	400 €	
Superpositions en concession				
Période	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Tarif forfaitaire	50 €	100 €	200 €	400€
Dépôt d'une urne en concession				50 €
Cavernes				
Période	15 ans	30 ans	50 ans	
Tarif forfaitaire	100 €	200 €	400 €	
Columbarium				
Période		30 ans	Une case correspond à une concession pouvant accueillir deux urnes	
Tarif forfaitaire		500 €		

OBJET : indemnité de gestion du receveur municipal (2010-12-05)

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 relatif les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics,

Considérant que la commune n'obtient aucune aide ni conseil dans sa gestion comptable,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à l'unanimité de fixer à 0 % le taux de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

Objet : Extension école – Avenant (2010-12-06)

Lot n° 1 – TERRASSEMENTS/VRD – Ent GUILLO

Avenant n°3 : modification de l'aménagement de la cour n°3 : **5 620,96 € HT**

Adaptation sur réseau existant eaux usées.

Total marché de base :	90 098,18 € HT
Total avenant n° 1	35 292,18 € HT
Total avenant n° 2	29 979,66 € HT
Total présent avenant n° 3	5 620,96 € HT
Total du marché	160 990,98 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification du marché

Accepte l'avenant proposé

Autorise Mme le Maire à le signer

Dit que les crédits sont prévus au chapitre 23 opération 601 du budget 2010.

Objet : Budget Assainissement-Décision modificative n°1 (2010-12-07)

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Mme le Maire

VU la délibération du Conseil municipal en date du 02 avril 2010 adoptant le budget primitif ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements qui prennent en compte :

Une facture du SATER concernant les contrôles des travaux d'assainissement 3^{ème} tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accepter la modification sur le budget assainissement.

Libellé	Crédits prélevés	Crédits supplémentaires
Travaux en cours : 2315	-4000 €	
Install complexes spécialisées : 2151		+ 4000 €

Objet : Déneigement des voies communales par les agriculteurs

Mme le Maire demande au conseil qui se porte volontaire pour le déneigement des voies communales pour la saison 2010-2011.

Le conseil propose 2 solutions :

- soit l'achat d'un tracteur équipé pour le déneigement
- soit une réquisition d'office d'une personne

Finalement M. Pascal Leroy se porte volontaire pour le déneigement des voies communales.

M. Jean-Manuel LANGLOIS assurera ce service à Giroudet.

Le tarif fixé pour l'indemnisation de l'exploitant agricole est de 15 € de l'heure en plus des frais de gasoil au tarif en vigueur.

Comptes rendus de réunions

Réunion de l'école Maternelle de Pont sous Gallardon

L'école maternelle compte 90 enfants dont 31 d'Ecrosnes. Sur ces 31 élèves, 25 mangent à la cantine et 24 utilisent les transports scolaires.

Le projet de l'école pour cette année est l'Afrique.

Les élèves n'auront pas musique à l'école cette année et Mme la Directrice demande donc une subvention complémentaire pour une aide à la participation de leur projet sur le thème de l'Afrique qui sera étudiée lors de l'élaboration du budget.

Réunion du comité syndical du SDE 28 du 13 octobre 2010

L'orientation budgétaire pour l'année 2011 est de 4 millions d'euros d'investissement prévu.

Soutient enfouissement des réseaux, SIG : Numérisation des données cadastrales.

Réunion du SCOT du 1^{er} décembre 2010

Acquisition de photographies aériennes auprès de l'IGN

Achat de deux photographies aériennes permettant l'analyse sur une période de 10 ans. La dépense est estimée à 10 000 € TTC.

Autorisation de lancer une consultation pour l'élaboration d'un Document d'Aménagement Commercial

A cet effet, il y a lieu de lancer un marché à procédure adaptée afin de choisir un bureau d'études qui aura pour mission de mener à bien l'élaboration de ce Document d'Aménagement Commercial.

Le coût est estimé à 20 000 € TTC pour une mission qui durera environ 6 mois.

Avenant n° 4 avec le cabinet SIAM pour les prestations complémentaires liées à la loi du 12/07/2010

Intégration des compléments Grenelle 2 (analyse foncière, élaboration d'un DAC)

Prestation sur 8 journées pour un total de 6 697,60 € TTC.

Report de la date d'arrêté du SCOT au 1er janvier 2013

Election d'un membre au Comité de pilotage en remplacement de Mr Michel CHANTEPIE ancien Maire de Yermenonville

Monsieur BARRET ayant obtenu 14 voix est élu membre au comité de pilotage.

Débat d'orientation budgétaire 2011

Monsieur BELLANGER Président souligne qu'il n'y aura pas d'augmentation de la participation financière des collectivités.

Les études complémentaires qui viennent d'être acceptées sont financées, car il rappelle que lors du vote du BP 2010, il y avait une provision pour financer le Programme Local de l'Habitat, lequel n'a pas abouti compte tenu que ce n'est pas une compétence du SCOT.

Réunion du SIVOS du 2 décembre 2010

Marché de transport scolaire : avenant révision des prix 1^{er} septembre 2010. Le coût d'un enfant transporté est de 718,80 € par an. La société Transbeauce va augmenter le prix des transports scolaires de 5.92% en janvier 2011.

Subventions 2011:

Par classe maternelle : 150 €

Par enfant maternelle : 46 €

Psychologue (RASED) : 200 €

Par collégien : le collège n'étant une compétence du SIVOS, il a été décidé en 2009 que la subvention devait diminuer progressivement. Pour 2011, Monsieur le Président propose d'accorder 10,50 € par élève.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président propose d'accorder une subvention de 8€ par enfant à la coopérative de chaque école maternelle pour participer au coût des transports lors des sorties scolaires.

Après vote : 8 pour, 4 contre et 5 abstentions, la proposition est adoptée.

Tarif de la cantine : le repas d'un enfant de maternelle est fixé à 3,35 €.

Carte de transport scolaire : 90 € pour un enfant, ramené à 70 € s'il y en a plusieurs.

Suite à la création de la compétence accueil de loisirs à la communauté de communes, plusieurs conventions sont nécessaires: mise à disposition de locaux et avenant restauration scolaire.

Réunion de la commission école du 23 novembre 2010

Il y a 40 enfants de prévu pour la rentrée de septembre 2011.

Un voyage scolaire est organisé du 16 au 20 mai 2011 à l'île d'Oléron pour un coût total de 13 375 €. M. le Directeur organise différentes animations pour financer ce voyage au maximum : vente de miel, vente de sapins, vente de calendriers, organisation d'un loto. Le montant demandé aux familles sera de 170 € pour un enfant et de 110 € pour le deuxième. Une subvention communale sera étudiée lors de l'élaboration du budget.

Assainissement 4^{ème} Tranche

Le conseil général ne subventionne plus l'assainissement collectif.

La commune va lancer la procédure d'appel d'offres maître d'œuvre début 2011.

Réunion PLU du 1^{er} décembre 2010

Présentation du diagnostic pour la transformation du POS en PLU.

Station de pompage

La société STGS va refaire la clôture et élaguer les arbres à la station de pompage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.